RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00755
Numéro SIREN : 500 822 127
Nom ou dénomination : ABILANX

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2015 sous le numéro de dépôt 2861

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes
Le - 2 SEP. 2015



CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Stuart BOLTON Mc FARLANE, né à BOULOGNE SUR MER (62) le 24 octobre 1966, de nationalité anglaise, gérant de société, demeurant 14 rue Victor Schoelcher 56890 SAINT AVE marié avec Madame Emmanuelle GOURBIN sous le régime de la séparation de biens

Ci-après dénommée le « **Cédant** »

ET

SHEKEL EU SARL, société au capital de 12 500 €, dont le siège social est à LUXEMBOURG L 1661, 47 Grand-Rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192458,

Représentée par son gérant, Monsieur Yoram BEN PORAT,

Ci-après dénommée le « **Cessionnaire** »

IL A ETE PREALABLEMENT DECLARE CE QUI SUIT :

Le Cédant détient en pleine propriété 450 des 900 parts sociales de la société ABILANX, SARL au capital de 89 000 € dont le siège social est à LE HEZO 56450Zone Artisanale de Lann Vrihan, immatriculée au RCS de VANNES sous le numéro B 500 822 127.

Ses gérants sont à ce jour Madame Sophie LOUET et Monsieur Stuart BOLTON ;

Le Cessionnaire déclare parfaitement connaître la situation comptable et fiscale de la société, pour avoir fait réaliser un audit comptable et fiscale au vu du dernier bilan arrêté au 30 juin 2014.

Cet acte est établi conformément au « Share Purchase & Exchange Shares Agreement » (le « **SPA** ») signé en date du 2 décembre 2014, pour les besoins de l'enregistrement de la cession au Greffe du Tribunal de Vannes.

L'acte présent ne remplace pas le SPA. Toute disposition qui serait contraire aux termes et conditions du SPA est nulle et non avenue, de sorte qu'il ne peut déroger

S13

CECI ETANT DECLARE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Monsieur Stuart BOLTON cède et transporte à SHEKEL EU SARL, 90 des 450 parts sociales lui appartenant.

Cette cession est consentie et acceptée moyennant le prix forfaitaire et définitif de UN EURO, réglé ce jour.

Le Cessionnaire est propriétaire des parts cédées à effet de ce jour et en aura la jouissance à compter de ce jour.

Le prix des parts sociales a été fixé après étude des bilans de la société, il s'agit d'un prix forfaitaire et définitif, compte tenu de la situation de capitaux propres de la société, de ses résultats au 30 juin 2014, et du développement de son chiffre d'affaires et surtout du caractère minoritaire de la participation cédée.

Compte tenu du caractère forfaitaire et définitif du prix, il n'est pas consenti de garantie de passif par le Cédant.

Ledit prix est payé comptant au cédant, qui en donne bonne et valable quittance.

DECLARATIONS FISCALES

Le Cédant déclare que la présente cession sera soumise à l'enregistrement dans le mois des présentes,

FAIT A Vannes LE 08 Avril 2015

Monsieur Stuart BOLTON
LE CEDANT

SHEKEL EU SARL
LE CESSIONNAIRE

Bon pour cession de 90 parts sociales

Enregistré à : S.I.E. DE VANNES GOLFE
Le 23/04/2015 Bordereau n°2015/545 Case n°15 Ext 2815
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agent administratif des finances publiques

François LE PUIL
Agent Principal
des Finances Publiques